

METHODE DE CALCUL DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SRL MONFORTI – de BIOURGE
A DATER DU 15 mars 2018

FRAIS DE JUSTICE - FRAIS D'HUISSIER : avance à charge du client, sous réserve de leur récupération ultérieure à charge de la partie adverse.

FRAIS DE BUREAU & DE GESTION

- point de gestion = 8,00 €, ce montant comprenant tous les frais. Le point de gestion est comptabilisé sur base de chaque document entrant (peu importe le nombre de pages) ou sortant (point de gestion multiplié par le nombre de pages dactylographiées). Les courriers "multi" sont comptabilisés comme un seul courrier.
- chaque ligne d'encodage informatisé en matière d'agenda, d'échéancier et de comptabilité = 4,00 €
- frais de recommandé à déposer à la poste = 15,00 €
- frais de déplacement = 0,50 € du kilomètre
- frais exceptionnels à charge du client
- forfait de 15% des frais précités à titre de quote-part dans la couverture des frais généraux du Cabinet
- aucun frais pour l'ouverture, la clôture et l'archivage du dossier
- le coût des 50 premières photocopies n'est pas comptabilisé (ensuite 0,20 € la page).

HONORAIRES

Tarif horaire de référence : 140,00 €

Coefficient d'urgence : +50%

Coefficient de spécialité : +50% (coefficients cumulables)

Honoraire de résultat : + 5 à 10 % des sommes récupérées effectivement

Honoraires forfaitaires applicables possibles :

• consultation au Cabinet sur rendez-vous ou par e-mail (hors frais de dactylographie):	50,00
• préparation simple de dossier, temps de déplacement pour les prestations au sein du Grand Charleroi, attente à l'audience & plaidoirie	160,00
• préparation simple de dossier, attente à l'audience & remise imprévue :	100,00
• attente à l'audience & remise prévue plus de 72 heures avant l'audience :	60,00
• honoraire de gestion de courrier (entrant & sortant) : (par page) - 6 minutes par page, soit 140 € : 10 :	14,00

RETARD DE PAIEMENT : nos factures sont payables au grand comptant. Moyennant lettre de mise en demeure, elles peuvent faire l'objet d'une réclamation d'un intérêt conventionnel de 10 % l'an.

TVA : nos frais et honoraires seront majorés de 21 % de TVA (à l'exclusion des débours).

ASSISTANCE JUDICIAIRE : En-deça de 1.226,00 euros pour une personne isolée et de 1.517,00 euros pour le ménage du cohabitant, la personne peut bénéficier de l'aide juridique totalement gratuite. Entre 1.226,00 euros et 1.517,00 euros pour l'isolé, et 1.517,00 euros et 1.807,00 euros pour le cohabitant, l'aide juridique partielle peut être allouée (déduction de 259,18 euros par personne à charge). (Loi du 31.07.2020, MB 06.08.2020).

Fiche d'informations légales - SRL MONFORTI – de BIOURGE

En exécution de l'article 18 de la loi du 26 mars 2010 sur les services (après l'entrée en vigueur du livre III du CDE, l'avocat se référera à l'article III-74 du Code de droit Économique), les informations légales suivantes sont communiquées aux clients en vue de la première consultation :

Nom :

SRL MONFORTI – de BIOURGE

Les avocats Nathalie MONFORTI et Renaud de BIOURGE exercent leur activité au sein d'une société civile sous forme de société commerciale : SPRL MONFORTI – de BIOURGE.

Le client n'est lié qu'avec l'avocat consulté (Nathalie MONFORTI ou Renaud de BIOURGE) même si, dans le cadre du mandat, il autorise l'avocat à être assisté et/ou suppléé par un associé et/ou un collaborateur.

Coordonnées du cabinet d'avocats :

***rue Basslé 13 – 6000 CHARLEROI
Tél. 071/204.880
Fax : 071/315.408***

Cabinet secondaire pour Nathalie MONFORTI :

rue Lambillotte 84 – 6040 JUMET

Cabinet secondaire pour Renaud de BIOURGE :

rue Lavallo 49 – 6120 NALINNES

Adresse électronique :

info@debiourge-monforti.be

Numéro d'entreprise :

BCE 0841.430.458

Organisation professionnelle :

Barreau de CHARLEROI

Titre professionnel :

Avocat

Pour Nathalie MONFORTI

Avocate, spécialisée en droit social
(licence spéciale en droit social)

Pour Renaud de BIOURGE

Avocat, spécialisé en droit des assurances
(titulaire d'un master spécial en droit des Assurances)

Pays ayant octroyé ce titre professionnel :

Belgique

Conditions générales applicables :

Voir barème de frais et honoraires communiqué lors ou en vue de la première consultation

Prix du service déterminé au préalable :

Consultation fixée à 50,00 euros HTVA pour maximum 45 minutes (au-delà la consultation sera facturée sur base d'un taux horaire de 140,00 euros HTVA).

Les autres services seront facturés selon le barème de frais et honoraires communiqué lors ou en vue de la première consultation.

A noter que l'ensemble de ces informations figurent sur le site Internet du cabinet : www.monforti-debiourge.be.

Caractéristique de la prestation de service :

Consultation relative à un problème juridique avec éventuellement, selon les instructions du client, négociations avec la partie adverse et/ou procédure en justice en vue de la résolution du litige. Les instructions du client doivent être communiquées par écrit et acceptées par l'avocat par écrit.

Assurances - RC professionnelle :

Compagnie d'assurance Ethias, rue des Croisiers 24 4000 Liège (tél : 04/220.31.11).

Couverture géographique de l'assurance : le monde entier à l'exception des Etats-Unis d'Amérique et du Canada.

Les règles déontologiques applicables sont disponibles sur www.avocat.be/publications.